

sommation et des Corporations si son ministère poursuivait une étude sur l'industrie de la réparation d'automobiles au Canada. Sa réponse a été «Non.» Comme je crois que la question a beaucoup d'importance pour des millions de consommateurs canadiens, je saisiss l'occasion d'aborder de nouveau le sujet ce soir. J'ai été assez étonné que le ministre déclare que son ministère n'étudiait pas le sujet. Il y a plus d'un an, je lui ai demandé si son ministère songerait à amorcer dans notre pays une enquête semblable à celle qui se poursuivait aux États-Unis devant le comité sénatorial. Le ministre avait répondu qu'il était au courant de l'enquête faite aux États-Unis et qu'il s'occupait d'obtenir le compte rendu des témoignages reçus afin de pouvoir juger s'ils s'appliquaient aux conditions existant au Canada. Étant donné les choses affreuses révélées sur les réparations de voitures au cours de cette enquête, je m'étonne que le ministre ne soit pas intervenu dans ce domaine.

De nouveau, le 2 février dernier, je suis revenu sur les plaintes portées par un organisme de consommateurs, l'Automobile Protective Association of Canada, à propos du mauvais service offert par des ateliers de réparation de voitures au Canada. Le ministre avait alors déclaré qu'il n'était pas prêt à me fournir une réponse; son ministère avait étudié la question minutieusement, mais la compétence du gouvernement fédéral était mise en doute, sauf en cas de fraude selon le Code criminel, et il ne croyait pas que les plaintes mentionnées comportaient réellement une fraude.

Monsieur l'Orateur, le 5 février, juste trois jours après la réponse du ministre, le rapport du Barreau de l'Ontario révélait qu'un juge d'Ottawa avait ordonné à un atelier de réparation de voitures Esso de verser \$250 en dommages-intérêts à un automobiliste qui avait accepté son évaluation et acheté une voiture usagée qui a bientôt tombé en panne.

Le juge avait trouvé en l'occurrence que l'acheteur avait été porté à croire que le moteur de la voiture était en bonne condition et n'exigeait que de légères réparations. Selon le juge, aucun examen complet du moteur n'avait été fait. Depuis ce temps, nous n'avons plus entendu parler d'une intervention possible du ministère de la Consommation pour protéger ceux dont la voiture exige des réparations.

En soulevant la question en ce moment, je voudrais verser au dossier quelques chiffres pour indiquer l'importance du prix et de la qualité des réparations de voitures pour le consommateur canadien. Je prie le ministre

de conférer avec son collègue le ministre des Transports (M. Jamieson) sur cet aspect de la sécurité des automobiles. C'est une question qui touche à la fois la vie et le portefeuille de centaines de milliers de Canadiens. Les Canadiens paient environ \$27 par mois simplement pour réparer et entretenir leur voiture. Cela fait environ 2 milliards par an. L'industrie des réparations de voitures touche environ six millions d'automobiles au Canada.

• (9.40 p.m.)

Aux États-Unis, on a déclaré au comité d'enquête du Sénat que les frais de réparation de voitures coûteraient environ 25 milliards de dollars par an. On a prétendu que ce chiffre était comparable à ce que les Américains dépensent chaque année pour de nouvelles automobiles. Cette industrie, s'il faut en croire un article paru le 8 mars 1969 dans la revue *Canadian*, est un «maquis». Le même article cite le directeur de la Québec Automotive Service Association qui aurait dit: «Quand vous faites réparer votre voiture, dans cette province, vous courez vraiment un risque.» Il y a beaucoup d'éléments qui entrent en ligne de compte dans le problème des réparations de voitures et ils ont des répercussions sur l'assurance-automobile et sur les barèmes de celle-ci.

Étant donné l'importance de cette industrie, le grand nombre de Canadiens qu'elle concerne, le prix élevé des réparations et les nombreuses réclamations au sujet de la qualité, étant donné enfin le facteur sécurité, je me suis permis ce soir de soulever une fois de plus cette question. J'exalte le ministre à ouvrir dans le pays une enquête analogue à celle qui a été menée aux États-Unis.

L'hon. M. Stanbury (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, par votre entremise je m'excuse auprès du député de l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations qui n'a pu être des nôtres ce soir. Comme on doit ajourner le débat plus tôt, je crains de ne pouvoir répondre à sa question en détail, mais je la signalerai volontiers au ministre; les commentaires et suggestions du député l'intéresseront sûrement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA FAÇON DE RENSEIGNER LES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, en ira-t-il de même pour ma question?

L'hon. M. Stanbury: Oui, monsieur l'Orateur.